TOURNOI REGIONAL DE L'USCB TENNIS DE TABLE

DU SAMEDI 13 SEPTEMBRE ET DU DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 Définition
L'USC Bois Guillaume Tennis de Table organise le samedi 13 septembre 2025 et le dimanche 14 septembre 2025 son 8ème tournoi régional à Bois Guillaume gymnase François Codet 1794 rue de la Haie sur 12 tables.

Article 2 Conditions de participation
Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés « compétition » à un club de Normandie.

Les ***poussins*** (nés en 2017 et après) ne sont pas autorisés à participer à la compétition.

Article 3 Epreuves organisées
Le tournoi comporte 11 tableaux :

le samedi 13 septembre 2025 :

tableaux	catégories	pointage	début
A	simple réservé aux classés 5 (< 600 points)	08 h 00	**08h30**
B	simple réservé aux classés 5 à 7 (< 800 points)	10 h 30	**11h00**
C	simple réservé aux classés 5 à 9 (< 1000 points)	09 h 15	**09h45**
D	simple réservé aux classés 5 à 12 (< 1300 points)	11 h 45	**12h15**
E	jeunes réservé aux classés 5 à 11 (< 1200 points)	13 h 00	**13h30**
F	Handicap toutes séries	14 h 15	**14h45**

le dimanche 14 septembre 2025 :

tableaux	catégories	pointage	début
G	simple réservé aux classés 5 à 11 (< 1200 points)	08 h 30	**09h00**
H	simple réservé aux classés 5 à 14 (< 1500 points)	11 h 00	**11h30**
I	simple réservé aux classés 5 à 16 (< 1700 points)	09 h 45	**10h15**
J	simple réservé aux classés 5 à 19 (< 2000 points)	12 h 30	**13h00**
K	simple toutes séries	14 h 00	**14h30**

Attention : les points classement pris en compte sont ceux du début de la 1ère phase de la saison 2025/2026.
Le **tableau handicap F** se joue en 1 manche gagnante de 33 points (handicap : 2 points par écart de classement.
Par exemple un classé 10 rend 10 points à un classé 5). Victoire par 2 points d'écart.
Le handicap maximal est fixé à 21 points sur les 33 requis pour gagner la rencontre.

Article 4 Droits d'inscription
Montant des engagements par tableau : Tableaux A – B – C – D –G– H – I : **8 €** Tableau J : **9 €**
Tableaux E– F : **7 €** Tableau K : **10 €**
Ces engagements, accompagnés de leurs droits, devront être libellés à l'ordre de USCB Tennis de Table et adressés à la date du vendredi 12 septembre 2025 à 12 h dernier délai à :
Mr Adrien POIGNIE 200 rue de Verdun Bois-Guillaume tél 06 50 01 39 58
Permanence téléphonique du lundi 08 septembre 2025 au vendredi 12 septembre 2025 12h.
Adresse mail pour s'inscrire : adrien.poignie@gmail.com
Les inscriptions seront considérées comme étant closes le vendredi 12 septembre à 12h. Passée cette date, toute nouvelle inscription ou changement d'inscription sera soumis à l'accord de la table du juge-arbitre pour être valable.

Article 5 Déroulement de la compétition
Le nombre d'inscrits est limité à 36 joueurs par tableau, à l'exception du **tableau F** qui est limité à seulement 24 joueurs.
Le juge-arbitre, en accord avec les organisateurs, pourra augmenter le nombre de participants par tableau.

Le SAMEDI : Limitation par joueur à **3 tableaux seulement si le 3ème tableau** est le tableau **E** ou le tableau **F .**
Le DIMANCHE : Limitation par joueur à **3 tableaux seulement si le 3ème tableau** est le tableau **J** ou le tableau **K**.

Les épreuves sont disputées par catégorie de classement aux heures fixées dans l'annexe et à l'article 3 du présent règlement.
Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.
Pour les qualifiés, la compétition se poursuit par élimination directe jusqu'à la finale. Les rencontres se déroulent au meilleur des 5 manches.

Le tournoi ne sera pas interrompu mais un service de restauration rapide sera à la disposition des participants.

Chaque joueur aura l'obligation d'être présent dans la salle de la compétition et de s'être fait pointé 15 minutes avant le début de son premier tableau de la journée. Cette obligation est écartée si le joueur a prévenu de son retard le juge-arbitre ou son assistant avant cette heure.
Passé ce délai et s'il n'a pas prévenu la table du juge-arbitre, le joueur sera automatiquement scratché pour ce tableau ainsi que pour ses autres tableaux de la journée.
Un joueur absent le premier jour du tournoi alors qu'il était inscrit à un ou plusieurs tableaux sera automatiquement désinscrit des tableaux auxquels il s'était inscrit lors du second jour de compétition.

Article 6 Mode d'attribution des récompenses
Les organisateurs se réservent le droit de modifier le nombre de récompensés ou la dotation par tableau voire même de supprimer un tableau si le nombre de joueurs inscrits dans le tableau est inférieur à 16.

Article 7 Tirage au sort
Un tirage au sort aura lieu 15 minutes avant le début de chaque tableau pour le placement dans les poules.

Article 8 Engagements
Aucun engagement ne sera remboursé après le tirage au sort public.

Dans le cas où le joueur n'est pas présent ou ne peut pas jouer, aucun remboursement ne sera effectué au joueur. Le joueur licencié présent le jour du tournoi s'engage à régler à l'USCB Tennis de Table les frais d'engagement dans les différentes épreuves auxquelles il s'est engagé.
Le fait de s'engager implique de chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement, ainsi que le respect des règles particulières de la salle.

Article 9 Juge-Arbitrage
Le Juge Arbitre de ce tournoi sera Monsieur Adrien POIGNIE (JA3), assisté de Monsieur Jean DESPY (JA2) et de Monsieur François TRECOURT (JA2). Leur mission est de veiller à la stricte application des règlements. Seuls le Juge Arbitre ou ses assistants pourront prendre les décisions sur les horaires qu'ils jugeraient utiles pour la bonne marche de l'épreuve et juger tous les cas litigieux survenant pendant l'épreuve. Leurs décisions seront sans appel.

Afin de faciliter le déroulement du tournoi, le perdant du match devra OBLIGATOIREMENT arbitrer la rencontre suivante. En poule, l'arbitre sera celui des 3 joueurs ou joueuses qui ne joue pas.

Article 10 Dispositions diverses
Les balles plastiques homologuées ITTF seront fournies par les joueurs. Si les deux joueurs ou joueuses ne sont pas d'accord sur le choix de la balle, le juge-arbitre sera le seul décisionnaire ; une balle plastique blanche sera alors prêtée par l'organisateur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident ou vol qui pourrait survenir à un joueur ou spectateur au cours du tournoi.
Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout participant ne respectant pas son adversaire, l'arbitre et le matériel.

Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi aura accès à la fiche de demande d'autorisation de son image permettant ou non aux organisateurs de diffuser des photos ou des vidéos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers, …).

Article 11 Homologation
Cette épreuve est homologuée par la Ligue de Normandie sous le N° 2230/2024-R